

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 884/SG/CD rendant exécutoire les délibérations n° 477/6e L et n° 478/6e L du 24 mai 1968 de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas en matière domaniale.

n° 884/SG/CD

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
7 juin 1968

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1968

Date du numéro
25 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Sont rendues exécutoires les délibérations suivantes de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas en date du 24 mai 1968: — n° 478/6e L, accordant à M. Mohamed Ahmed Kassim la concession provisoire d'une parcelle de terrain, sise à Dibouti, Plateau du Marabout, lot n° 584 du lotissement du Marabout ; — n° 477/6e L, accordant à MM. Ahmed et Ali Silai Abakari la concession provisoire d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti, Quartier de la Plaine, lot n° 95.